

Devenir ANIMATEUR D'ACTIVITES AQUATIQUES / MAITRE NAGEUR SAUVETEUR Avec un BPJEPS spécialité Activités Aquatiques et de la Natation

>QU'EST-CE QUE LE BPJEPS ?

Le BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport), est un diplôme de niveau IV qui atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur dans le champ de la spécialité obtenue (champ du sport et de l'animation ou bien encore de l'animation sociale). Le BPJEPS est délivré par le Ministère des Sports et le Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et de la Vie Associative au titre d'une spécialité disciplinaire, pluridisciplinaire ou liée à un champ particulier.

Le BPJEPS spécialité Activités Aquatiques et de la Natation

FORM'AS en partenariat avec le CREPS propose la formation BPJEPS spécialité Activités Aquatiques et de la Natation (anciennement BEESAN). L'implication des principaux acteurs de ce secteur confère à cette action une approche pragmatique et un fort ancrage professionnel.

>DESCRIPTIF DES COMPOSANTES DE LA FORMATION

De manière commune à l'ensemble des BPJEPS, le diplôme est obtenu par la capitalisation de **10 unités**.

BPJEPS spécialité Activités Aquatiques et de la Natation

Les quatre unités capitalisables communes à toutes les spécialités :

- UC 1 : être capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle ;
- UC 2 : être capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative
- UC 3 : être capable de préparer un projet ainsi que son évaluation ;
- UC 4 : être capable de participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité.

Les cinq unités capitalisables génériques de la spécialité « activités aquatiques » :

- UC 5 : être capable de préparer une action d'animation dans le champ des activités aquatiques ;
- UC 6 : être capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation dans le champ des activités aquatiques ;
- UC 7 : être capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite de l'activité professionnelle dans le champ des activités aquatiques;
- UC 8 : être capable de conduire une action éducative dans le champ des activités aquatiques ;
- UC 9 : être capable de maîtriser les outils et les techniques nécessaires à la conduite de l'activité professionnelle dans le champ des activités aquatiques.

UC 10: Unité Capitalisable d'Adaptation visant l'adaptation à l'emploi.

Etre capable de développer un projet professionnel dans une dynamique de développement de l'offre d'activités de la structure employeur

>LE METIER D'ANIMATEUR D'ACTIVITES AQUATIQUES

Autres intitulés possibles du métier

Educateur territorial des activités physiques et sportives, maître nageur sauveteur, moniteur de natation, éducateur sportif des activités de natation

Codes des Fiches ROME les plus proches (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois)

G1204 : Éducation en activités sportives

Où exercer le métier d'animateur d'activités aquatiques et de la natation ?

L'animateur titulaire du BPJEPS « activités aquatiques et de la natation » exerce principalement ses fonctions dans le cadre des collectivités territoriales (piscine communale ou intercommunale), du secteur marchand et professionnel (centre aquatique, centre de remise en forme ...) ainsi que le secteur associatif (clubs sportifs).

L'animateur est amené à intervenir sur tous les publics du très jeune enfant au senior.

Exemples : MNS dans une piscine municipale, animateur dans un club de natation...

Compétences

Il conçoit un projet pédagogique et d'enseignement ;

Il conduit des actions d'éveil, de découverte, d'apprentissage pluridisciplinaires et d'enseignement des différentes nages;

Il conduit des actions d'encadrement des activités aquatiques;

Il assure la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratique et des baignades;

Il assure la gestion des aspects liés à l'hygiène de l'eau et de l'air;

Il gère un poste de secours;

Il participe au fonctionnement de la structure.

Pour en savoir plus sur la formation, consulter notre site Internet www.form-as.fr